

Établi le : 05/03/2025

Validité maximale : 05/03/20



Logement certifié

Rue: Rue des Martyrs n°: 35 boîte: 0031

CP:6700 Localité: Arlon

Certifié comme : Appartement

Date de construction: Inconnue



Performance éne

La consommation théorique to nergie primaire de ce36 850 kWh/an logement est de

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire :292 kWh/m².an

$A +++ E_{spec} \leq 0$

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$

Exigences PEB Réglementation 2010

du parc immobilier

wallon en 2010

Performance moyenne

 $255 < E_{spec} \le 340$

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$

 $425 < E_{spec} \le 510$

cateurs spécifiques

bins en chaleur du logement

moyens

faibles

minimes

erformance des installations de chauffage

insuffisante

satisfaisante

excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

satisfaisante

excellente

Système de ventilation



Je déclare que

conformes

complet

Utilisation gies renouvelables

sol. therm

utes les données reprises dans ce certificat sont protocole de collecte de données relatif à la

pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé

Nom / Prénom : BOURGUIGNON Thomas

Adresse: Rue Gaume

n°:15

CP:6800 <u>l</u>ité : Libramont

Pays: Belgique

certification B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02on du logiciel de calcul 4.0.5.

Organisme de contrôle agréé Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be

cert

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui onnera cette formalité.

e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

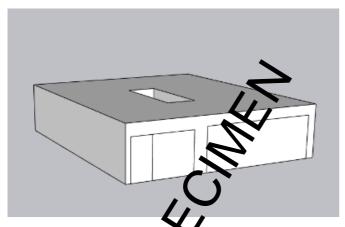


Établi le : 05/03/2025

Validité maximale: 05/03/203



Volume protégé



Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bătiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle déligite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de l'electe des données défini par l'Administration

Description par le certui cateur

Le volume protégé op end l'ensemble de l'appartement.

Le volume protégé de ce logement est de 352 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum, 150 cm/l. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explinée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 126 m²

Rapport partiel

Les installations suiva ites sont communes à plusieurs logements

▼ chauffage

eau chaude sanitaire

□ ventilation

solaire thermique ☐ solaire photovoltaïque











Dès lors, (er aines données proviennent du rapport partiel suivant :

N° du pport partiel : 20180213013445 Validité maximale : 13/02/2028

Adresse principale du bien : Rue des Martyrs 35 6700 Arlon

Cahi-ci a été établi par : MISKO ENERGY SPRL CERTIF-P3-02208 n° CERTIF-P3-02208



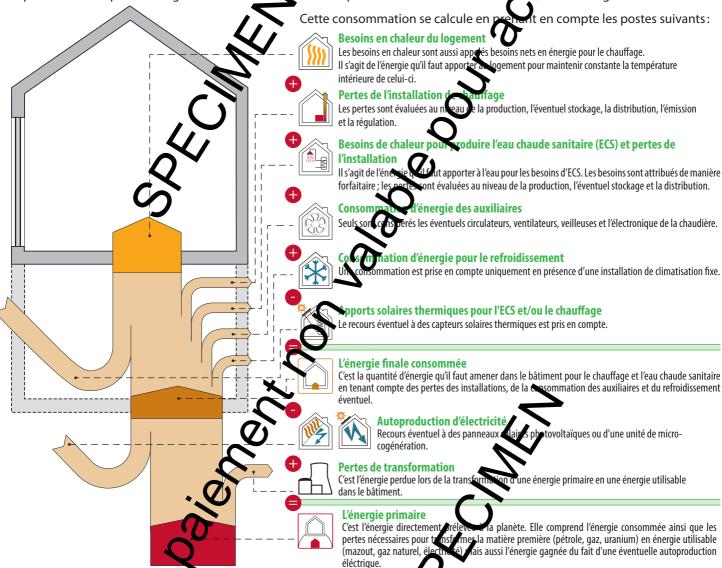
Établi le : 05/03/2025

Validité maximale: 05/03/203



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergié t léorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux Le résultat peut différer de la consommation véelle du logement.



tri lité : une énergie qui pèse lourd sur la per è énergétique du logement. Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie n cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. ALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh 15 000 kWh Pertes de transformation évitées Économie en énergie primaire on en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois…) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

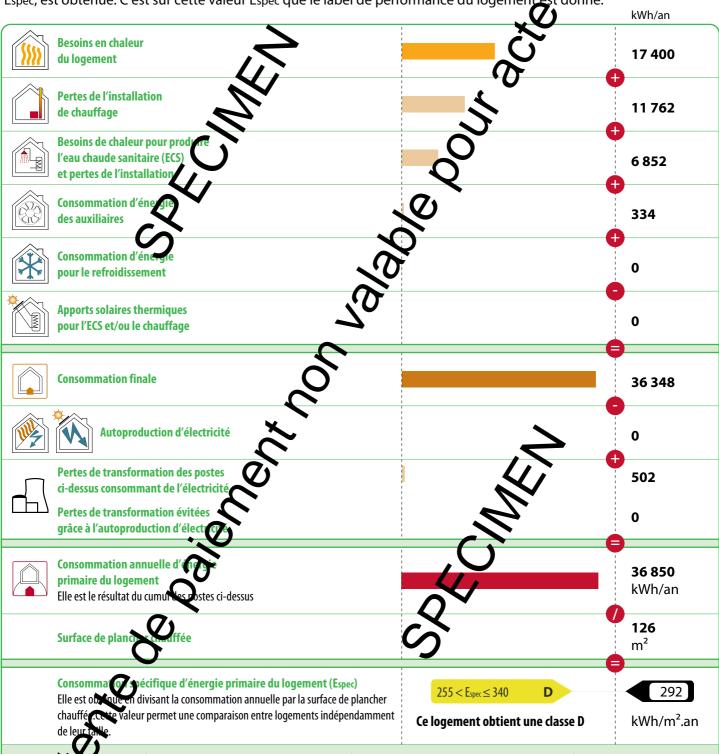


Établi le : 05/03/2025

Validité maximale : 05/03/203 Wallonie

Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes le les dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétilique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consol, madon spécifique de ce logement est environ 1,7 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 05/03/2025

Validité maximale: 05/03/203



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat au doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relatés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il étal t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate ur	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Certificat PEB précédent	Système de chauffage basé sur le rapport partiel actuel
Eau chaude sanitaire	Certificat PEB précédent	Système d'ECS basé sur le rapport partiel actuel



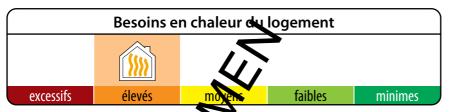
Établi le : 05/03/2025

Validité maximale: 05/03/20



Descriptions et recommandations -1-

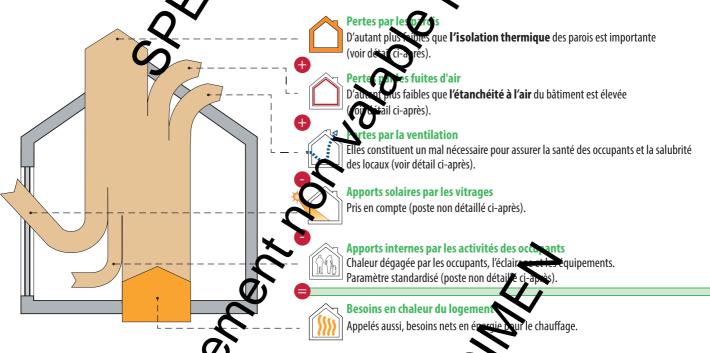
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.

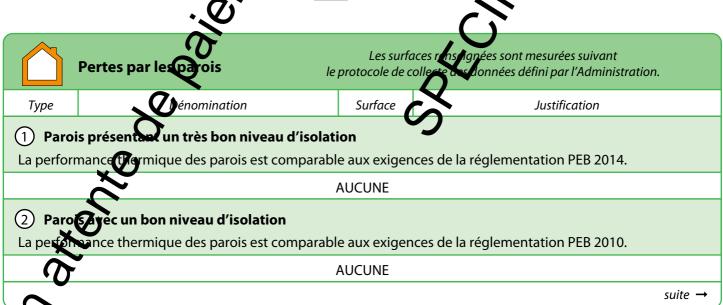




Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.







Établi le : 05/03/2025

Validité maximale: 05/03/203



Descriptions et recommandations -2-

	Perte	s par les parois - suite		aces renseignées sont mesures suivant collecte des données défini pa l'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	Vis fication
3 Parois avec isolation insuffisante ou d'épaisseur inconnue Recommandations: isolation à renfercer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).				
	F10	DV Merallique	26,4 m ²	Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Châssis i vétallique avec coupure thermique
(4) Parois sans isolation				
Recomma	andatio	ons : à isoler		~~
	M2	Mur façade avant	9,1 m ²	
	P1	Porte extérieure		Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Châssis métallique avec coupure thermique
5 Parois dont la présence d'isolation est inconnue Recommandations : à isoler (si nécessaire après apoir vérifié le niveau d'isolation existant).				
	М3	Mur bardage arrière	21,7 m ²	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour leque aucune preuve acceptable n'a été fournie
	МЗа	Mur façade bardage kiterale	69,6 m²	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour leque aucune preuve acceptable n'a été fournie
		Mul laçade baldagon erale		4
		. 0		
		Q		



Établi le : 05/03/2025

Validité maximale : 05/03/20



Descriptions et recommandations -3-

Pertes par les fuites d'air	
Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, sar d'une préchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfinit hors du brèduite.	oart, il ne faut pas âtiment est
Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air ☑ Non : valeur par défaut : 12 m / 3 m / 5 m	
Recommandations: L'étarcheite à l'air doit être assurée en continu sur 'entièreté de la surfa protégé et, principalement au hiveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de jonctions, percements) car c'est là que l'essentiel des fuites d'airse situe.	



Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées... Pourquoi?

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de emplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des per es de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces perit s, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

Système D avec récupération de chaleur	la demande	Preus es acce ca/acténsant	ptables la qualité d'execution
☑ Non ☐ Oui	☑ Non □ Oui	Li Non Oui	
Diminuti	on globale des pertes de ventilat	ion	0 %
Q		24	
w`	(X	
<i>7</i> 1			
70			
$\widetilde{\mathfrak{D}}$			
1,5			
~			8/13

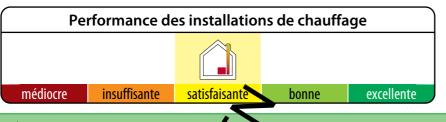


Établi le : 05/03/2025

Validité maximale: 05/03/203



Descriptions et recommandations -4-





Insta	allation de chauffage ce ural collectif
Production	Chaudière, gaz paterel, non à condensation
Distribution	Entre 2 et 10 n de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés
Emission/ régulation	Radiateurs/connecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Radiateurs, zonvecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes manuelles Absence de thermostat d'ambiance Pas de desompte individualisé des consommations de chauffage

Recommandations :

Le certificateur a constaté que des conduites de chauffage truées en dehors des locaux chauffés ne sont pas isolées. Il est recommandé de les isoler afin d'éviter des de perditions de chaleur inutiles.

Il est recommandé d'équiper tous les radiateurs ou con ecteurs de vannes thermostatiques. Celles-ci permettent d'obtenir un meilleur contrôle de la température intérieure dans chaque local (on évite de chauffer plus que nécessaire).

Il est recommandé de placer, s'ils ne sont pas déjà plésents, des écrans réfléchissants derrière les radiateurs ou convecteurs placés devant des murs peu ou pat isr lés. Les pertes de chaleur à travers ces murs seront ainsi réduites.

Aucun décompte individuel des consommations de chauffage n'est réalisé. Dans ce cas, les occupants sont moins enclins à limiter l'utilisation de leur chauffage et leur consommation tend à être plus in portante. Il est recommandé d'installer des compteurs d'energie ou des calorimètres permettant de réaliser un tel décompte.



Établi le : 05/03/2025

Validité maximale: 05/03/203



Descriptions et recommandations -5-

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

16 %

Rendement global en énergie primaire



Distribution

Installation d'eau chaude san taire collective

Production Production avec strokage par chaudière, gaz naturel, couples au chauffage des locaux, régulée en T° variable (la chaudière n'est pas maintenue constamment en température), fabriquée avant 2016

Présence d'une boucle de circulation non isolée située d'intérieur

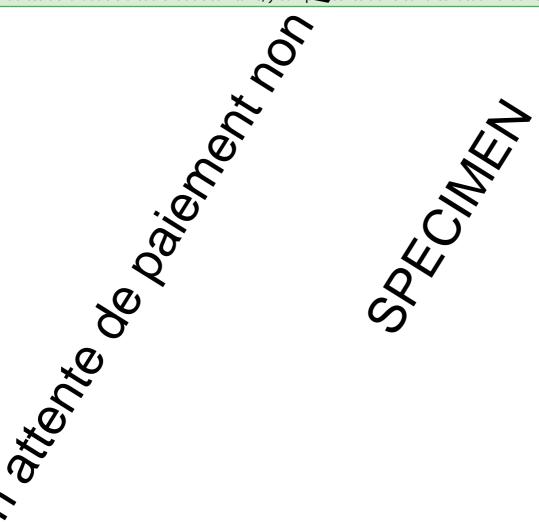
Bain ou douche, plus de 5 m de conduite

Evier de cuis ner entre 5 et 15 m de conduite

Recommandations:

Le niveau d'isolation de la la lon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait en la poper le réservoir de stockage pour éviter des dépenditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de la vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.

Le certificateur a constaté la présence d'une boucle d'erus bàude sanitaire dont au moins une partie des conduites est non isolée. Afin d'éviter des déperditions de chaleur inutiles, il est recommandé d'isoler toutes les conduites de la boucle d'eau chaude sanitaire, y compart celles traversant les locaux chauffés.



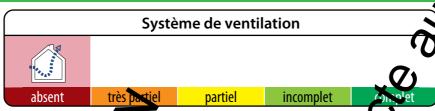


Établi le : 05/03/2025

Validité maximale : 05/03/203



Descriptions et recommandations -6-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est elle pour la santé des occupants et la brité du logement. Le certificateur a fait le releve des lispositifs suivants.

Locaux secs	ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Chambre	aucun	Cuisine	aucun
Séjour	aucun	Salle de bain	aucun
Bureau	aucun	Toilette	aucun

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun di positif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation : La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du

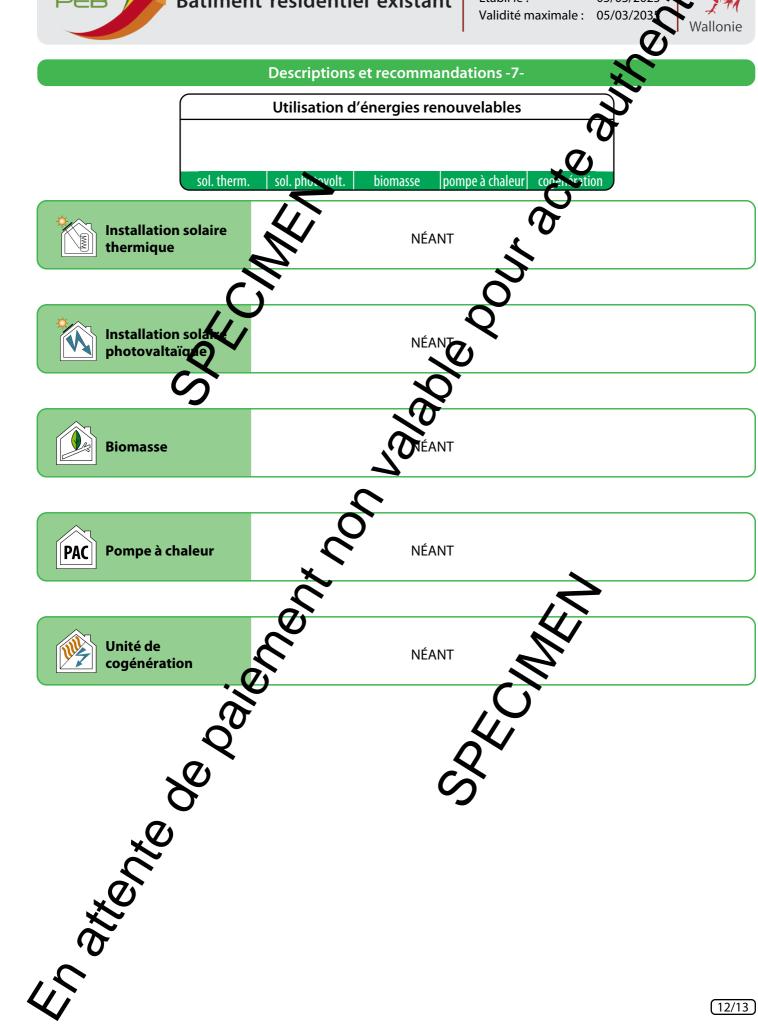
logement. Il est vivement conseillé d'installer un s'estème de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à Vair, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'annientation (naturelles ou mécaniques).

Sommentaire du certificateur

e type réglable tel que défini Les ventilations éventuelles présentes et pon reprises dans ce document ne sont pa bar la norme NBN D 50-001.



20250305028220 4 Numéro: Établi le: 05/03/2025 Validité maximale :





Établi le : 05/03/2025

Validité maximale: 05/03/203



Impact sur l'environnement

Le CO_2 est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélière la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO_2 .

Émission annuelle de CO₂ du logement

6 750 kg CO₂/an

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO₂

53 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO₂ équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PAB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les quichets de l'énergie
- *-Jestie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles potamment

- la liste des certificateurs acréés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de on seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des gui thets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 250 € TVA comprise